

Questions préliminaires¹

Moscou, le 16 janvier 1922

Dans l'*Humanité* du 1^{er} janvier, [Marcel Cachin](#) a écrit : « Il (le Parti) reste ouvert à la critique la plus aiguë et la plus impitoyable des idées. Il déclare qu'il ne veut plus à aucun prix de querelles d'ordre personnel. »

Précisément. J'ai en effet l'intention de participer à cette critique aiguë et impitoyable des idées. Dans ces derniers mois, j'ai en deux ou trois circonstances pas plus, ainsi que la collection de nos journaux en témoigne, fait la critique de certaines idées, ou de certaines attitudes politiques, ou de certain travail politique, ce qui me semble être tout un. J'ai donc usé dans une extrêmement faible mesure d'un droit que proclame le directeur de l'*Humanité* à la première colonne de la première page du premier numéro de l'année de notre journal officiel, avec cette différence cependant que ma critique n'avait rien de particulièrement aigu et surtout d'impitoyable.

Mais, je suis tout à fait partisan de rendre désormais la critique aiguë et surtout impitoyable. Impitoyable, elle le sera. Mais ce qu'elle ne sera pas ici, dans ce journal, c'est hypocrite, venimeuse, empestée de mensonges et de calomnies, à la manière de certains faiseurs de diatribes dont il sera question ouvertement dans un autre article, celui-ci concernant une toute autre catégorie de contradicteurs, s'adressant en un mot à des *contradicteurs* et non à des *ennemis*.

Avant d'entreprendre cette critique aiguë et impitoyable des idées, il importe de savoir ce qu'il faut entendre par « critique des idées » et par « querelles d'ordre personnel ». Aussi posé-je à Marcel Cachin les questions suivantes :

Comment distinguer les querelles d'ordre personnel de la critique des idées ? Pour préciser, pour ne pas rester dans des définitions abstraites, ce qui ne ferait pas avancer la discussion d'un pas, voulez-vous me dire, par exemple, si votre interlocuteur, le soussigné, a publié des articles contenant des critiques d'idées ou bien des préoccupations de querelles personnelles, jusqu'à la date du 11 décembre, jour de la deuxième session du Congrès de la Seine où j'ai été mis en cause ? (Si j'indique cette date, c'est pour que cesse cette comédie par laquelle on attribue à un article paru le 15 décembre les causes d'une campagne de dénigrement qui a commencé au mois d'août pour ne plus s'arrêter. Il n'est donc pas inutile d'apporter quelque précision dans la chronologie).

Mes questions étant bien clairement posées, je prie le camarade René Reynaud, administrateur du *Bulletin Communiste*, de tenir à la disposition de Marcel Cachin les trois numéros du *Bulletin Communiste* contenant des articles de moi avant cette date du 11 décembre, et jeprie le camarade Desprès, administrateur de l'*Humanité*, de faire de même pour les deux numéros de l'*Humanité* du même ordre. Je n'ai pas besoin d'insister pour que Marcel Cachin comprenne toute l'importance de cette conversation que je prends la liberté d'engager et l'obligation morale impérieuse où il est de répondre aussi clairement et précisément que je le questionne. Les colonnes du *Bulletin Communiste* sont à sa disposition. Le Parti ne comprendrait rien à ce qui va bientôt se passer dans sa vie intérieure, s'il n'était pas répondu aux questions préliminaires que je crois devoir poser, après un silence dont la durée me donne quelque droit de parler aujourd'hui.

Si je pose la question qui précède et celles qui vont suivre publiquement, c'est qu'il est temps de mettre la masse du Parti à même de se prononcer en connaissance de cause. On a pu parler, dans cette séance du Congrès de la Seine du 11 décembre, de « bataille .dans la nuit ». C'est évidemment cette nuit qui a enveloppé de ténèbres complices les actes dont l'influence décisive sur l'issue du Congrès de Marseille n'est pas contestable. La nuit a assez duré ; que la lumière soit...

Dans l'*Humanité* du 27 décembre, deuxième page, deuxième colonne, je lis les paroles suivantes attribuées à [Frossard](#) : « On connaît mal Souvarine. On le croit seulement acrimonieux et pointu. Il peut se faire séduisant. Voyez ce qu'il fit de la délégation française à Moscou. Il l'a mise tout entière dans sa poche. »

Je pose à Frossard la question suivante :

« Qu'as-tu voulu dire par cette phrase : Il l'a mise tout entière dans sa poche ?

Je pose aux dix camarades qui étaient délégués comme moi au Congrès de Moscou la question que voici, en m'excusant de l'apparence grotesque qu'elle revêt malgré moi :

« Vous ai-je mis tous dix dans ma poche ? Si oui, en quoi a consisté cette opération difficile ? Si non, comment laissez-vous produire une assertion semblable ? »

Il est bien entendu que, posant loyalement à onze camarades des questions, je m'attends à recevoir onze réponses loyales, c'est-à-dire claires, dénuées de sous-entendus ou d'insinuations, et que le *Bulletin Communiste* s'engage à publier intégralement. La disparition de l'atmosphère empoisonnée du Parti est à ce prix.

Dans l'*Humanité* du 12 décembre, je lis les paroles suivantes attribuées à [Victor Méric](#) : « Et l'instigateur de cette cabale contre le Parti, c'est le délégué à Moscou qui s'est délégué lui-même et donne des ordres au Parti au lieu de recevoir les ordres du Parti. »

Je pose officiellement au Comité Directeur et au Secrétariat du Parti les questions très claires que voici :

¹ Article paru dans le numéro 5 du *Bulletin communiste*, troisième année, 2 février 1922.

« Est-il vrai qu'il ait existé un cabale contre le Parti ? Est-il vrai que cette cabale ait eu comme instigateur le délégué à Moscou ?

Est-il vrai que ce délégué se soit délégué lui-même ?

Est-il vrai que ce délégué ait donné des ordres au Parti ?

Le Parti a-t-il envoyé des ordres que ce délégué ait méconnus ?

N'est-il pas vrai que la délégation envoyée à Moscou avait le mandat de désigner le délégué à l'Exécutif ?

N'est-il pas vrai que Souvarine ait fait la proposition, et avec insistance, de désigner comme délégué Lorient ?

N'est-il pas vrai que la délégation ait désigné à l'unanimité Souvarine ?

N'est-il pas vrai que le Comité Directeur, dans sa séance du 17 octobre, ait confirmé à l'unanimité la décision de la délégation, ainsi qu'en témoigne le procès-verbal signé Frossard et paru dans l'*Humanité* du 25 octobre ? »

Il faut répondre à toutes ces questions aussi clairement qu'elles sont posées, et sans en excepter une seule. La dignité, l'honneur révolutionnaire autant que l'intérêt du Parti l'exigent.

Les questions précédentes en appellent nécessairement une autre que voici :

« Si Méric a dit vrai, quelle sanction compte prendre le Comité Directeur contre Souvarine qui se serait conduit comme un imposteur et un véritable ennemi de son Parti ? Si, au contraire, Souvarine a été un représentant fidèle du Parti, régulièrement nommé, qui n'a pas envoyé d'ordres à son Parti, qui en a, au contraire, demandé, qui n'en a d'ailleurs jamais reçu, quelle sanction le Comité Directeur compte-t-il prendre contre le prodigieux diffamateur qui a réalisé le tour de force de prononcer, dans les lignes citées plus haut, autant de mensonges que de mots ? »

Dans l'*Humanité* du 19 décembre, je lis les paroles suivantes attribuées à Heine : « Si l'on avait procédé ainsi, nous aurions peut-être eu un délégué à l'I. C. qui nous eût mieux satisfaits. » Je pose au camarade Heine la question suivante :

« Quelle critique a-t-il été formulé du travail du délégué à l'Exécutif ? En quoi le délégué actuel n'a-t-il pas satisfait « nous » (j'ignore le sens exact de ce « nous ») ? S'agit-il des accusations de Méric, ou d'autre chose ? »

Tout le monde comprendra, j'espère, l'intérêt de ces questions qui ne sont pas inspirées par une simple curiosité personnelle, laquelle d'ailleurs serait légitime, mais que dicte surtout le souci de savoir enfin quelles contradictions d'idées politiques se développent dans le Parti.

Dans l'*Humanité* du 26 décembre, je lis les paroles suivantes attribuées à Soutif : « Ces divergences dans le C. D. ne sont pas un conflit de tendances, mais un heurt d'ambitions ». Je pose au camarade Soutif les questions suivantes :

Ces divergences dont il parle sont-elles celles qui ont provoqué une correspondance plutôt animée entre le Comité Directeur et le délégué à l'Exécutif ?

Dans l'affirmative, aurait-il l'obligance d'expliquer aux lecteurs du *Bulletin Communiste* à quelles ambitions il songeait en prononçant ces mots ?

Dans l'*Humanité* du 26 décembre, je lis les lignes suivantes : « Méric reprend la parole et donne lecture de deux documents émanant du Secrétariat de l'Exécutif ». Je pose au Comité Directeur les questions suivantes :

La correspondance entre l'Exécutif et le Parti est-elle privée ou publique ?

Le Comité Directeur a-t-il autorisé l'un de ses membres à faire état publiquement de lettres privées ?

Le Comité Directeur accepte-t-il que le sens de la correspondance de l'Exécutif soit complètement dénaturée dans une assemblée du Parti ? Ne sent-il pas le besoin de rétablir le sens véritable, grâce aux informations dont il dispose, soit les lettres qu'il a reçues et les renseignements rapportés par un délégué spécialement envoyé à Moscou ?

Je continue à citer, d'après l'*Humanité* du 26 : « Le premier document indique que dorénavant le délégué d'un Parti à l'Exécutif ne pourra remplir les fonctions de secrétaire en ce qui concerne les rapports de son Parti national avec l'Exécutif ». Je pose au Comité Directeur ou au Secrétariat les questions suivantes :

« Ignorez-vous que cette décision a été prise sur la proposition de Souvarine lui-même ?

Si vous ne l'ignorez pas, pourquoi ne le dites-vous pas, ce qui interdirait toute interprétation tendancieuse ? »

Dans le même numéro de l'*Humanité*, il est cité neuf lignes d'une résolution dont on ne dit pas qu'elle a été votée par Souvarine comme par tous les membres de l'Exécutif, et que Méric semble avoir exploitée contre Souvarine, au mépris de toute vérité. Je pose au Comité Directeur la question suivante :

N'estime-t-il pas qu'il y a lieu de publier le texte intégral de la résolution en priant le camarade qui avait été spécialement délégué pour traiter de cette question avec l'Exécutif, de l'éclairer par l'exposé des conditions dans lesquelles cette résolution a été adoptée, je le répète avec l'approbation de Souvarine lui-même ?

Dans l'*Humanité* du 31 décembre, je lis les lignes suivantes attribuées à Frossard : « Ce qui arrive est le résultat absurde du mode de scrutin que nous employons pour la première fois. Sur des listes improvisées au hasard des amitiés ou des rancunes, vous ouvrez la porte à toutes les cuisines ». Je pose à Frossard la question suivante :

Ne pense-t-il pas que ce qui est arrivé est peut-être le résultat d'une campagne systématique poursuivie pendant plusieurs mois par le *Journal du Peuple* ?

Les listes ont-elles été improvisées au hasard des amitiés ou des rancunes, ou bien ont-elles, au contraire, été dressées selon un calcul qui visait à frapper la tendance qui prend au sérieux ses devoirs envers l'Internationale ?

Dans le même numéro de l'*Humanité*, Marcel Cachin écrit, à propos de la démission de quatre membres du Comité Directeur : « Une transaction honorable fut offerte par [Ker](#) ». Je pose à Cachin la question suivante :

Que signifie ce mot transaction ? Peut-il exister une transaction entre le mensonge et la vérité ? A supposer qu'une telle transaction fût possible, comment pourrait-elle être honorable ?

Dans l'*Internationale* du 31 décembre, je lis les lignes suivantes de [Renoult](#) : « Nous avons donc le droit de dire que, les incidents de la fin du Congrès sont le résultat d'un très fâcheux malentendu ». Je pose à Daniel Renoult la question suivante :

Ne pense-t-il pas, au contraire, que ces incidents sont le résultat d'une campagne menée par un journal et prolongée dans le Parti par certains rédacteurs de ce journal ?

Plus loin, je lis : « Nous avons tous voté la proposition conciliante de notre camarade Ker, pour sortir de cette situation fâcheuse les camarades que je viens de nommer. » Je pose à Renoult les questions suivantes :

Comment peut-on « concilier » l'honnêteté et l'imposture ?

Les camarades qui ont démissionné, bien loin d'être dans une « situation fâcheuse », ne sont-ils pas, au contraire, dans une situation enviable, puisqu'ils ont fait leur devoir, puisqu'ils ont obéi à leur conscience, à leur conviction politique ?

Plus loin, je lis : « Nous ne nous permettrons pas de juger- ici leur acte ». Je pose à Renoult cette dernière question :

— Pourquoi ?

Mais les questions s'accumulent et peut-être, dans l'intérêt de la discussion, vaut-il mieux en rester là pour aujourd'hui et attendre les intéressantes réponses qui vont affluer, pour la plus grande joie de notre administrateur, le terrible René Reynaud, qui prend déjà ses mesures pour l'augmentation du tirage de son *Bulletin*. Je ne peux même pas supposer une seconde que les camarades auxquels je m'adresse ici se déroberont à leur devoir qui est de participer en toute franchise à cette mise au point générale des discussions des derniers Congrès, prélude indispensable de la critique aiguë et impitoyable des idées, reconnue comme nécessaire par Marcel Cachin, avec, lequel je suis pleinement d'accord.

Je regrette d'être obligé de renvoyer à une autre fois une question que je désirais poser à [Bestel](#), [Marthe Bigot](#), [Ker](#), [Tommasi](#). Mais j'ai déjà dépassé les limites raisonnables d'un article. Je prie le metteur en pages de bien vouloir m'excuser : en Russie, on perd la notion de l'espace et du temps. Heureusement qu'on y conserve, qu'on y développe même certaines facultés.